



**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 12.216**

**DECISION**

***Fixant le tarif d'Occupation du Domaine Public  
du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2012  
concernant des baptêmes en « Cabriolet Ford Mustang »***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11/1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**DECIDE**

- de fixer le tarif concernant les baptêmes en « Cabriolet Ford Mustang » (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2012) à 25,00 €par mois.

- d'encaisser la recette correspondante à l'Article 7336 du Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 28 juin 2012

Fait à ROYAN, le 26 juin 2012  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD